

Séance du 4 septembre 2018

L'an 2018, le 4 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Mmes Nicole Marchand - Danièle Chartrain - Christelle Copleutre - MM. Gérard Thomas - Olivier Champain – Philippe Chevalier – Daniel Marty - Hubert Rouyer

Excusés : MM. Jean-Bernard Pigéard (pouvoir à Pierre Boulard) – Nicolas Poilpray

Absents : Mmes Fabienne Blin – Evelyne Freulon - MM. Thomas Blot – Albert Gilbert

A été nommée secrétaire de séance : Mme Nicole Marchand

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

FONDS DE CONCOURS 2018 : Accessibilité école

M. le Maire fait lecture au Conseil municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, réuni le 12 juillet 2018, décidant d'allouer un fonds de concours pour l'année 2018 pour l'opération : Thème « Accessibilité » Accessibilité école : 4 443,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Sollicite l'aide de 4 443,00 € allouée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise au titre des Fonds de concours 2018 pour l'opération suivante : Thème « Accessibilité » Accessibilité école,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
Accessibilité école	14 810,00 €	DSIL	2 602,00 €
		FIPD	2 602,00 €
		Fonds de concours	4 443,00 €
		Part restant à la commune	5 163,00 €
TOTAL	14 810,00 €	TOTAL	14 810,00 €

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

FONDS DE CONCOURS 2018 : Réfection des trottoirs

M. le Maire fait lecture au Conseil municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, réuni le 12 juillet 2018, décidant d'allouer un fonds de concours pour l'année 2018 pour l'opération : Thème « Opérations diverses » Réfection des trottoirs : 12 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Sollicite l'aide de 12 500,00 € allouée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise au titre des Fonds de concours 2018 pour l'opération suivante : Thème « Opérations diverses » : Réfection des trottoirs,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
Réfection des trottoirs	77 735,00 €	Fonds de concours	12 500,00 €
		Part restant à la commune	65 235,00 €
TOTAL	77 735,00 €	TOTAL	77 735,00 €

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

L'appel d'offres sera lancé au cours du dernier trimestre 2018. Les travaux sont prévus pour début 2019.

CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

M. le Maire présente au Conseil municipal le contrat établi par la société SEGILOG pour l'acquisition et la maintenance des logiciels spécifiques pour la Mairie pour une durée de trois ans :

Cession du droit d'utilisation : 2 304,00 € HT par an
Maintenance, Formation : 256,00 € HT par an

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au renouvellement du contrat avec la société SEGILOG pour une durée de trois ans,
- Autorise M. le Maire à signer le contrat et tout document relatif à ce renouvellement.

TRAVAUX VOIRIE 2018

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au budget primitif, il a été décidé :

- De programmer pour 2018 les travaux de voirie suivants :
 - VC n° 1 Route du Theil entre le chemin des « Grands Vaux » et le chemin des « Maisons Neuves » (suite des travaux de renforcement effectués en 2017).
 - VC n° 104 « La Galaisière » jusqu'au chemin de randonnée (suite des travaux de renforcement effectués en 2017),
 - VC n° 405 Route de la Fontaine au Sourd : cette route est ravinée tous les ans, il a donc été décidé de mettre de l'enrobé afin de solutionner ce problème récurrent.

Le montant de ces travaux a été estimé à hauteur de 15 980,00 € HT, soit 19 176,00 € TTC par l'ATESART.

- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'aide départementale et un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise. Le montant des subventions n'a pas encore été attribué.

Une demande restreinte de devis en vue de la réalisation des travaux de voirie a été effectuée sur le portail Sarthe Marchés Publics. Les entreprises ont remis leurs offres le 27 août 2018 à 17h00 :

Entreprises	VC 1	VC 104	VC 405	Montant total HT	Montant total TTC
COLAS	4 632,00	4 551,00	12 340,10	21 523,10	25 827,72
PIGEON TP	3 549,67	3 456,17	10 420,82	17 426,66	20 911,98
BEZARD TP	Non répondu				
EUROVIA	Non répondu				

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Retient la société Pigeon TP pour un montant de 20 911,98 € TTC,
- Autorise M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

ETUDE DE BATHYMETRIE – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au budget primitif, il a été décidé :

- De programmer pour 2018 une étude de bathymétrie en vue du curage de la lagune.
- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui a été accordée pour un montant de 3 066,00 €, soit 60 % du montant du plan d'épandage, hors suivi des épandages.

M. le Maire soumet au Conseil municipal le devis de la société Label Environnement pour un montant de 7 370,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le devis de la Société Label Environnement pour un montant de 7 370,00 € HT,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

Pour : 10 Voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE MISE EN SECURITE DE L'ECOLE PRIMAIRE - CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au budget primitif, il a été décidé de programmer pour 2018 les travaux d'accessibilité et de mise en sécurité de l'école primaire.

Il fait part au Conseil municipal de la consultation de deux cabinets d'architecture pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'accessibilité et de mise en sécurité de l'école primaire :

- AMC Architectes : Forfait de maîtrise d'œuvre de 4 950,00 € HT, soit 21 % du montant des travaux programmés, plus 950,00 € pour la coordination sécurité protection santé,

- Atelier C – Laurent Tacheau : Forfait de maîtrise d'œuvre de 1 800,00 € HT, soit 14 % du montant des travaux programmés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Confie à Atelier C – Laurent Tacheau la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité et de mise en sécurité de l'école primaire,
- Autorise M. le Maire à signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

Pour : 10 Voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UN BATIMENT COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil municipal que, suite aux intempéries du mois de juin, il a été constaté des fuites d'eau dans le restaurant scolaire provenant de la toiture. Il s'avère nécessaire de remplacer les gouttières sur une longueur de 18 mètres. Cette dépense n'était pas prévue au budget mais doit être faite avant l'hiver.

M. le Maire soumet le devis de la société Guelle Vincent pour un montant de 1 577,80 € HT, soit un montant de 1 735,58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le devis de la Société Guelle Vincent pour un montant TTC de 1 735,58 €,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

Pour : 10 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

CENTENAIRE GUERRE 14/18

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à l'occasion du centenaire de la Guerre 14/18, une tombe d'un soldat Mort pour la France situé au cimetière communal est en cours de restauration. M. Daguéné, Président de l'AFN UNC y déposera une gerbe lors de la cérémonie du 11 novembre. La plaque avec le nom du soldat étant très abîmée, M. le Maire propose au Conseil municipal de la refaire.

Deux demandes de devis ont été effectuées pour remettre une plaque sur la tombe du soldat en sa mémoire :

- Pompes funèbres Pellodi pour un montant de 250,00 €,
- Pompes funèbres Fouquet pour un montant de 275,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le devis de la Société Pellodi pour un montant de 250,00 €,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

Pour : 10 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Des membres de la famille de ce soldat ont été retrouvés : ils seront invités à la cérémonie. Nous recherchons les familles des autres soldats morts pour la France pendant la guerre 14/18 afin de les inviter à la cérémonie.

Pour l'exposition des 10 et 11 novembre, deux tableaux répertorieront des informations sur les soldats morts pour la France, les délibérations de l'époque dont celle décidant de la construction du monument aux morts, les gens mobilisés sur la commune... Les élèves de l'école Georges Charpak feront, en parallèle de l'exposition aux Halles de la Ferté-Bernard, une carte répertoriant les lieux où sont morts les soldats, présenteront le journal de guerre de M. Gaulard et liront des textes.

MISE EN PLACE D'UNE CONTRIBUTION POUR DEGATS SUR LES ROUTES SUITE A DEBARDAGE

M. le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer une contribution spéciale en cas de dégradation de la voirie communale suite au débardage de parcelles dans le cadre de l'exploitation forestière.

Pour ce faire, M. le Maire souhaite instaurer une procédure d'information préalable qui incite les propriétaires forestiers et les exploitants à déclarer les travaux forestiers à partir d'un seuil à déterminer, laquelle peut être complétée au vu des circonstances et à la demande du maire par un état des lieux de début et de fin de travaux.

La procédure d'information préalable doit ainsi permettre de déterminer de manière précise et contradictoire les éventuelles détériorations.

Cette procédure peut prendre la forme d'un arrêté municipal.

En cas de dégâts, un accord amiable sera recherché, sur la base d'un devis, pour déterminer le montant de la contribution spéciale à titre de réparation. A défaut d'accord amiable, le montant de la contribution

spéciale sera fixé par le tribunal administratif.

Une information auprès des propriétaires de la commune possédant des bois sera faite en amont.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord pour la mise en place de la procédure d'information préalable,
- Décide que la déclaration préalable des travaux devra être effectuée à partir du seuil de 100 m³, avec possibilité d'établir un état des lieux de début et de fin de travaux si nécessaire, et qu'à partir du seuil de 500 m³ l'état des lieux de début et de fin de travaux sera systématique,
- Donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les modalités de l'utilisation des voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'exploitation forestière.

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

DIVERS

Journées du patrimoine

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé d'ouvrir l'Eglise Saint-Pierre d'Avezé lors des journées du Patrimoine le dimanche 16 septembre 2018 de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Des permanences sont à tenir à cette occasion :

- Dimanche de 10h à 12h : Philippe Chevalier et Danièle Chartrain
- Dimanche de 14h à 17h : Hubert Rouyer et Danièle Chartrain

Fermeture du café/épicerie

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de la fermeture définitive du café/épicerie : le commerce a été mis en vente.

Dépôt de pain et de journaux

M. le Maire informe le Conseil municipal que les journaux sont désormais en vente à la boulangerie aux horaires d'ouverture. Lors de la fermeture hebdomadaire de la boulangerie le mercredi, le pain et les journaux seront en vente à l'Agence postale de 9h00 à 12h00.

Arrêtés municipaux

Mme Copleutre souhaite savoir pourquoi des arrêtés municipaux ont été pris et affichés au niveau du pont.

M. le Maire lui répond : Ces arrêtés ont été pris pour interdire aux gens de sauter dans la rivière depuis le pont et pour interdire la baignade aux abords du pont, baignade qui s'avère être dangereuse à cet endroit. De plus, il a été nécessaire de réglementer les lieux afin d'éviter des nuisances diverses constatées durant la période estivale (nuisances sonores, feux, détritiques...).

Rentrée des classes

M. Champain prend la parole pour donner des informations sur la rentrée des classes. Il précise qu'il y a 71 élèves pour cette année scolaire 2018/2019 : 29 élèves en maternelle, 24 élèves en classe de CP/CE1/CE2 et 18 élèves en classe de CM1/CM2. L'école est restée à la semaine des 4 jours et demi après un sondage effectué auprès des parents d'élèves qui étaient partagés entre les 4 jours et les 4 jours et demi, et le souhait des professeurs des écoles de maintenir cinq matinées de travail.

M. Champain rappelle aux conseillers municipaux que le restaurant scolaire a été rafraîchi par les agents communaux au cours des vacances d'été.

La séance est levée à 21 heures 40 minutes.

Pierre Boulard

Gérard Thomas

Olivier Champain

Nicole Marchand

Danièle Chartrain

Christelle Copleutre

Philippe Chevalier

Daniel Marty

Hubert Rouyer